

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le vendredi 27 mars 2015 à Yaoundé, sous la présidence de Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances de la République du Cameroun, son Président en exercice.

Au cours de cette session, le Comité Ministériel a pris connaissance de l'évolution de l'économie mondiale et sous régionale en 2014 ainsi que des perspectives pour l'année 2015. A cet égard, les prévisions des services de la Banque Centrale tablent sur une stabilisation de la croissance économique des pays de la CEMAC à 4,2% contre 4,4% en 2014, en relation avec une hausse de la production pétrolière et le dynamisme du secteur non pétrolier, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Dans ce contexte, le déficit budgétaire et celui du compte courant se dégraderaient ; les tensions inflationnistes devraient décélérer, le taux d'inflation revenant de 3,2% en 2014 à 2,8% en 2015, en rapport avec un ralentissement de la demande intérieure.

Le Comité Ministériel a ratifié les comptes définitifs de la BEAC pour l'exercice 2014 qui se sont soldés par un résultat bénéficiaire de 25,108 milliards de F CFA, tels que certifiés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration de cette institution.

Il a également adopté le règlement portant manuel des procédures administratives, financières et comptables du Groupe d'Action contre le Blanchiment de l'Argent en Afrique Centrale (GABAC).

Le Comité Ministériel a par ailleurs décidé d'agréer un cabinet pour assurer le commissariat aux comptes de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) à compter de 2016, pour un mandat de trois ans.

Après l'avis conforme du Conseil d'Administration de la BEAC, le Comité Ministériel a adopté 02 (deux) règlements communautaires, l'un modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire et, l'autre, relatif à la supervision des holdings financières et à la surveillance transfrontalière. Ensuite, il a également, dans le cadre de la réforme des instruments de la politique monétaire de la BEAC, adopté, après avis conforme du Conseil d'Administration, les règlements communautaires relatifs au marché des titres de créances négociables de la CEMAC et aux opérations de pension-livrées.

S'agissant du rapprochement des marchés financiers de la CEMAC, le Comité Ministériel a pris acte des propositions faites par le Comité de pilotage, tout en l'invitant à approfondir les réflexions visant à déterminer les actions et leur chronogramme de réalisation pour une solution consensuelle.

Enfin, prenant acte de la proposition du Gouvernement tchadien, le Comité Ministériel a décidé de nommer Monsieur Béchir DAYE comme membre du Comité de Politique Monétaire de la BEAC représentant la République du Tchad./-

**Le Président du Comité Ministériel,**



**ALAMINE OUSMANE MEY**